

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par

M. Pauget

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.